

26 juin 2009 -14:18

Appartient à Conseil des ministres du 26 juin 2009

Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement

Approbation de la résolution 596 du Conseil des Gouverneurs de la BIRD

Approbation de la résolution 596 du Conseil des Gouverneurs de la BIRD

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation de la résolution 596 du Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

La résolution modifie les statuts de la BIRD afin d'augmenter le droit de vote et la participation dans les décisions de la BIRD des pays en développement et des pays en transition.

Le nombre de voix de base par actionnaire est porté à 5,55% du nombre total des voix BIRD. La part des voix de base dans le nombre total des voix est également porté à 5,55%.

7.117 parts seront réparties entre 16 économies émergentes dont la participation relative diminuerait en raison de l'augmentation proposée des voix de base.

Un administrateur est ajouté au Conseil d'administration de la BIRD, de telle sorte que les pays membres d'Afrique subsaharienne soient représentés par trois administrateurs au lieu de deux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>